

Assurance médicale de voyage



bms.

Les régimes d'assurance maladie provinciaux offrent une protection limitée lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province de résidence ou à l'étranger. Les dépenses imprévues, comme les services d'ambulance, les hospitalisations, les traitements médicaux ou les soins dentaires d'urgence, peuvent rapidement s'accumuler si vous tombez malade ou vous blessez pendant votre voyage. **Avec notre programme « Voyage », voyagez l'esprit tranquille, sachant que vous êtes protégé(e) contre les urgences médicales imprévues.**

Que vous voyagiez en famille ou que vous exploriez en solo, que vous fassiez des escapades rapides ou preniez des vacances prolongées, il existe un régime qui répond à vos besoins.

Bénéficiez d'une couverture pour les blessures ou les maladies nécessitant des soins d'urgence partout dans le monde, pourvu que vous voyagiez à l'extérieur de votre province de résidence permanente au Canada.

Régime de voyage unique

Cette assurance couvre un voyage unique d'une durée maximale de cent (100) jours.

Plan multi-voyages (plan annuel)

Offre une couverture pour plusieurs voyages d'une durée maximale de dix (10), trente-cinq (35), soixante (60) et cent (100) jours chacun.

Les forfaits annuels permettent une prolongation :

Forfait 10 jours	Aucune prolongation possible, mais possibilité de surclassement
Forfait 35 jours	Jusqu'à 20 jours supplémentaires
Forfait 60 jours	Jusqu'à 35 jours supplémentaires
Forfait 100 jours	Jusqu'à 80 jours supplémentaires

Bonne nouvelle! Le forfait annuel permet un nombre illimité de voyages tout au long de l'année. Il vous suffit de conserver votre domicile dans votre province de résidence permanente et de respecter les exigences de votre assurance maladie provinciale, qui consistent généralement à résider physiquement au Canada pendant au moins six (6) mois par année civile.

Comment faire une demande

Veillez contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)

- 1-855-318-6558
- connect.canada@bmsgroup.com
- www.canada.bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Points saillants de la couverture 2026-2027 :

- ✓ Jusqu'à 10 000 000 \$ pour les frais hospitaliers et médicaux excédentaires en cas d'urgence
- ✓ Transport d'urgence à domicile
- ✓ Prise en charge du transport familial
- ✓ Prise en charge des frais d'accompagnement
- ✓ Allocation de subsistance
- ✓ Aide à la garde d'enfants
- ✓ Prestation d'urgence en cas de blessure dentaire
- ✓ Prestation de remorquage du véhicule
- ✓ Rapatriement des animaux de compagnie
- ✓ Prestation journalière d'hospitalisation
- ✓ Prestation de remboursement en cas de décès
- ✓ Décès et mutilation accidentels

Caractéristiques supplémentaires :

Ligne d'assistance téléphonique sans frais

Nos régimes de voyage offrent une ligne d'assistance médicale d'urgence gratuite, disponible 24 h/24 et 7 j/7. Vous pouvez l'utiliser en cas d'urgence médicale ou d'hospitalisation pour obtenir de l'aide concernant :

- Services de traduction
- Références médicales et dentaires dans le monde entier
- Remplacement des documents de voyage perdus ou volés
- Organisation de voyages d'urgence
- Références juridiques, et plus encore.

Disposition relative au premier payeur

Il n'est pas nécessaire de se coordonner avec les régimes provinciaux, les régimes publics ou d'autres assureurs ; déclarez le sinistre à nous en premier et nous nous occupons du paiement.

Service de première classe

Le traitement unique des sinistres signifie que nous coordonnons les formalités administratives à votre place.

Couverture préexistante

Une fois la demande de couverture approuvée, les maladies antérieures sont couvertes à condition qu'elles soient stables pendant au moins 90 jours avant le départ en voyage. Voir le libellé de la police pour plus de détails. Votre demande peut nécessiter un questionnaire médical à remplir pour examen par le souscripteur.